

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

10 et 11 septembre 2018
Camargue gardoise

Éléments de compte-rendu

↳ *informations régionales par la délégation Languedoc-Roussillon : actualité des sites, projets, acquisitions...*

Intervention de Matthieu DELABIE, Délégué de Rivages Languedoc-Roussillon

À télécharger ➞ [2018-Rencontre-LR-Présentation Matthieu Delabie.pdf](#)

↳ *informations nationales en lien avec la garderie et informations sur les actions de la Direction de la Gestion Patrimoniale*

**Intervention de Gaëlle MOREAU, Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature au sein de la
Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral**

La DGPat est chargée, en relation avec les délégations de rivages, du pilotage des dispositifs de gestion patrimoniale des sites du Conservatoire.

Elle s'assure que les sites répondent aux exigences fixées par la loi : maintien des équilibres écologiques, qualité paysagère et valorisation du patrimoine naturel et culturel, accessibilité et information du public. Elle est le garant de la qualité des relations conventionnelles avec les gestionnaires et les usagers.

La DGPat est constituée d'une part, en missions thématiques : « patrimoine bâti et culturel », « usages et accueil sur les sites » et « interface terre-mer » et d'autre part, en missions transversales : « coordination scientifique et patrimoine naturel », « gestion - évaluation » et « garderie »

Le terme de « garderie » désigne l'ensemble des agents employés à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral et la mission du même nom vise à accompagner les agents, sans dépasser les prérogatives de leurs employeurs, sur des questions de professionnalisation : animation du réseau, reconnaissance des métiers, équipement, échange d'expérience...

Cette séquence d'actualités a permis de présenter cette mission et les travaux en cours et à venir pour les agents du littoral

À télécharger ➞ [2018-Rencontre-LR-Présentation Gaelle Moreau.pdf](#)

↳ *Eau et adaptation au changement climatique dans le bassin Rhône-Méditerranée*

**Intervention de Anahi BARRERA, Chef de projet Eau et Aménagement de territoire, Changement
climatique, SAGE et Qualité des eaux superficielles à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.**

À télécharger ➞ [2018-Rencontre-LR-Présentation Anahi Barrera.pdf](#)

→ étude « coûts de gestion »

Intervention de Florian GEFROY, directeur de Rivages de France

Avec la mise en place de la stratégie à l'horizon 2050, le Conservatoire s'est fixé pour objectif une surface d'acquisition de 320.000 ha sur les rivages. Pour parvenir à cet objectif, il faudra donc que le Conservatoire maintienne son rythme d'acquisition actuel soit environ 4.000 ha acquis ou affectés.

Les gestionnaires des sites naturels littoraux se sont donc inquiétés de cette progression des surfaces acquises et sur leurs capacités financières nécessaires pour assurer la gestion

Rivages de France et le conservatoire du littoral ont alors décidé de produire une argumentation en faveur de la protection et de la gestion des espaces naturels littoraux.

Un travail d'enquête sur les coûts de la gestion des espaces naturels a été mené auprès des membres de Rivage de France dont les résultats ont été présentés dans cette séquence.

À télécharger ➞ 2018-Rencontre-LR-Présentation Rivages de France.pdf

→ ateliers

Atelier 1 Professionnaliser la mission garderie

Le partenariat pour la gestion des sites du Conservatoire du littoral génère l'emploi de plus de 900 agents et gardes du littoral par 270 gestionnaires, collectivités, établissements publics et associations agréées.

L'animation de ce réseau professionnel est assuré par le Conservatoire du littoral, qui propose des formations, organise des rencontres, encadre les commissionnements, dote les agents en uniformes, développe l'information sur les métiers... en partenariat avec l'association Rivages de France et l'ensemble des employeurs.

Avec l'accroissement du nombre de sites gérés et d'agents investis dans cette gestion, il est apparu nécessaire de préciser et de formaliser les « Orientations et actions prioritaires en matière de garderie des sites du Conservatoire du littoral ». Un document stratégique a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement le 28 juin 2018.

Afin de profiter de l'expérience et de la richesse du réseau, le Conservatoire du littoral et les représentants territoriaux des agents du littoral souhaitent que ces derniers soient associés aux actions visées par cette stratégie et qu'ils deviennent acteurs de sa mise en œuvre.

Cet atelier a permis d'échanger sur les pratiques des agents, de recueillir leur avis et de contribuer à l'évolution des métiers en lien avec les cinq axes définis dans la stratégie.

Animé par Ludovic FOULC, garde du littoral, représentant régional des agents du littoral Occitanie, et Gaëlle MOREAU, Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

Synthèse des travaux par Ludovic FOULC, garde du littoral, représentant régional des agents du littoral Occitanie, et Pascal MICHALSKI, garde du littoral, commune du Grau-du-Roi.

Deux thèmes ont été abordés : *Tenue et uniforme* et *Vie et animation du réseau*.

Synthèse des échanges (20 participants répartis en 4 groupes) :

Tenue et uniforme

La tenue fournie par le Conservatoire du littoral peut-elle être portée par tous les types d'agents qui sont affectés à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral ?

- ➔ Il faut une tenue spécifique pour les agents de terrain non commissionnés (agents d'entretien, travaux, animateurs) différente de l'uniforme garde du littoral → prévoir uniquement un flochage Conservatoire du littoral sur tee-shirt coton (bien adapté en été) ou sur veste comme pour les anciennes tenues du Conservatoire du littoral (Noter que les polos, polaires, vestes du catalogue sont connotées Police = portées par les inspecteurs de l'environnement),
- ➔ Problème de l'identification des agents temporaires sur les sites (services civiques, stagiaires, cdd...) car pas de stock de vêtement pour les équiper (le stock pour le personnel permanent étant déjà insuffisant),
- ➔ Attention à l'image de la fonction et à ne pas confondre les rôles. La tenue = la représentativité d'un métier et / ou d'une fonction.

Si vous deviez décrire « l'uniforme » garde du littoral, que diriez-vous ?

Le port de l'uniforme répond à une question d'uniformité avec les autres corps de police de l'environnement. Il représente une fonction et nécessite donc des règles précises. Il n'y a pas eu de réponse décrivant l'uniforme garde du littoral.

Devrait-on réserver une tenue spécifique pour les agents qui assurent des missions de police ?

- ➔ Oui il faut réserver une tenue spécifique pour les agents commissionnés et assermentés,
- ➔ L'écusson police seul ne semble pas suffisant pour distinguer les agents (plusieurs réponses dans ce sens sauf une).

Devrait-on limiter une partie du catalogue aux seuls agents assermentés ?

- ➔ Les agents de terrains doivent être représentés par les tenues Conservatoire du littoral,
- ➔ Une ouverture large du catalogue permet les échanges de vêtements entre agents d'une même structure,
- ➔ Pourrait-on proposer un catalogue pour les agents avec mission de police, et un pour les agents non assermentés ?
Ce point n'est pas tranché.

L'écusson police et le logo garde du littoral représentent une fonction.



Doivent-ils être portés par tous les agents du littoral ?

- ➔ Non, ils ne doivent être portés que par les agents commissionnés / assermentés,
- ➔ Mais le logo conservatoire du littoral simple et celui des gardes du littoral sont trop similaires, le logo simple est connoté Police,



L'écusson police de l'environnement peut-il être utilisé par tous et en tout temps ?

- ➔ L'écusson police de l'environnement est uniquement utilisable par les agents assermentés, il permet d'être identifié et doit pouvoir être utilisé et affiché sur les véhicules,
- ➔ Dès lors que l'on est en activité professionnelle ou dans son périmètre de travail, il peut être utilisé en tout temps = il doit être enlevé en dehors du temps de travail ou du périmètre de travail (c'est une obligation),
- ➔ Problème d'incompatibilité entre la fonction de garde et la fonction assignée par l'employeur : la tenue de garde du littoral ne peut pas être portée durant l'ensemble de l'activité professionnelle.

Devrait-il y avoir des règles d'utilisation de cet écusson par les gardes du littoral ?

- ➔ Oui, besoin de cadrer l'utilisation de cet écusson et de fixer des règles ; mais attention à ne pas perdre la flexibilité existante, un cadre trop rigide peut être problématique au quotidien ; il est nécessaire d'échanger plus sur ce sujet.

Faut-il porter le logo du gestionnaire sur la tenue fournie par le Conservatoire du littoral ?

- ➔ Oui hors missions de police : uniquement lors de réunion, d'animation ou d'intervention spécifique. Si le logo gestionnaire doit être affiché, le faire uniquement sur le carré au-dessus du logo police,
- ➔ Important pour représenter le territoire et les structures gestionnaires (l'absence du logo gestionnaire peut être problématique au niveau institutionnel),

Attention :

- avec plusieurs logos il y a un risque d'incompréhension par le public. Il est important pour la visibilité de l'action et la reconnaissance par le public de présenter une image de la fonction à l'échelle de l'ensemble des territoires,
- pour les missions de police, il ne vaut mieux pas porter le logo du gestionnaire : représentation de l'organisme qui nous commissionne le Conservatoire du littoral, et anonymat → risque de pressions sur le gestionnaire ou le garde.

L'ordonnance police de 2013 amène une distinction entre les gardes du littoral de droit public et les gardes du littoral de droit privés. Cette distinction vous pose-t-elle des problèmes dans la mise en œuvre de vos missions ?

- ➔ La plupart des agents du littoral sont de droits publics, seule une minorité est concernée, toutefois, une harmonisation des statuts permettrait de renforcer la fonction de police et de faciliter les échanges avec les autres instances de police.
- ➔ Cela pose des problèmes sur le DPM et lors d'échanges interservices de police, entraînant une complexification de la mission et de la compréhension de celle-ci par les partenaires. Nécessité forte de supprimer cette distinction.

Vie et animation du réseau

Quel est pour vous le rôle des représentants territoriaux ?

- ➔ Leur rôle est d'assurer le lien entre les agents de terrain et le Conservatoire du littoral, notamment de faire remonter les problèmes rencontrés par les agents sur le terrain et de faire redescendre l'information du Conservatoire du littoral vers ces agents,
- ➔ Ils servent à mutualiser, faire partager les retours d'expériences : montage financiers, travaux, partenariat avec les acteurs locaux, nouveaux projets...
- ➔ À sensibiliser les structures et faire connaître les métiers auprès des nouveaux gestionnaires

(Attention de ne pas confondre avec les missions de l'animateur de réseau Conservatoire du littoral qui est Gaëlle Moreau).

Que pensez-vous de la dynamique du réseau ?

- ➔ Le réseau est dynamique mais il manque des réunions spécifiques pour les agents du littoral, des moments d'échanges et d'interaction avec les gestionnaires (directeur de services, élus...),
- ➔ Une fois par an ne suffit pas, il faudrait plus d'échanges et de rencontres dans l'année.

Selon vous, comment pourrait-on dynamiser le réseau ?

- ➔ Développer et favoriser la fréquence des rencontres / formations entre agents du littoral, en ciblant des thématiques spécifiques : police, CRPV, Convention cynégétique, suivis scientifiques, gestion de la fréquentation...
- ➔ Développer l'utilisation d'outil de communication en ligne : par exemple Framateam, Facebook,
- ➔ Faciliter et développer les échanges et mutualisation d'agents intersites : police, chantiers... Sensibiliser les employeurs gestionnaires à l'utilité de ces échanges.

Comment voyez-vous votre rôle et votre place au sein du réseau ?

- ➔ Rôle de vigie du territoire (infractions, vie des sites, opportunités d'acquisitions...),
- ➔ Échanges, retour d'expériences, formations et co-formations, capitalisations.

Sur quels types de projets portés par le réseau, les agents du littoral pourraient-ils s'investir ? de quelle manière ?

- ➔ Formations thématiques co-organisées par des structures comme l'AFB et le Conservatoire du littoral, avec des interventions d'agents du littoral (cf. ci-dessus),
- ➔ Élaborer un trombinoscope des agents du littoral.

Quels devraient être pour vous, les rôles et les fonctions des référents garderie en délégation ?

- ➔ Faire remonter au Conservatoire du littoral les informations et les problématiques rencontrées par les agents sur le terrain, notamment en matière de garderie.
- ➔ Faire le lien entre le Conservatoire du littoral, les gardes du littoral, les employeurs et les acteurs de la police de l'environnement : participer activement au MISEN et autres instances de gouvernances de la police de l'environnement, assurer le lien avec les autres corps de police de l'environnement, les parquets, les DDTM...
- ➔ Faire remonter les statistiques en matière de police, communiquer, capitaliser et valoriser les actions de polices menées dans le réseau.

Comment les référents garderie peuvent-ils vous accompagner ou vous aider dans la mise en œuvre de vos missions ?

- ➔ Faire le lien avec les autres instances de police de l'environnement et les employeurs,
- ➔ Faire le lien entre le conservatoire du littoral et les agents : suivi de dossiers, diffusion d'informations via les supports existant : I-garde, mailing, réunions annuelles...

Pensez-vous que vos employeurs connaissent suffisamment vos missions sur les sites Conservatoire du littoral dont ils sont gestionnaires ?

- ➔ Non, ils ne connaissent pas suffisamment nos missions car elles sont multiples. Il y a trop de missions attachées aux fonctions de garde/agent du littoral, les postes ne sont pas suffisamment bien définis.
- ➔ Méconnaissance particulière concernant les missions de police : actions de sensibilisation à mener, formation à destination des employeurs (dont élus, directeurs de structures, chef de services) « initiation / coordination police ».

Quels outils pourraient permettre de mieux faire connaître ces missions ?

- ➔ Mieux diffuser les fiches métiers existantes, organiser des formations pour les employeurs/gestionnaires, organiser des journées d'échanges avec les employeurs comprenant des sorties sur le terrain,
- ➔ Inciter les élus, directeurs et chefs de services à participer aux comités de gestion des sites,
- ➔ Concevoir, éditer et diffuser des outils de communication (dépliant, plaquettes, flyers...) explicatifs sur les missions, mais aussi des bilans d'actions avec des chiffres clés en matière de police.

Pensez-vous que vos métiers soient suffisamment connus du grand public ?

- ➔ Les métiers ne sont pas suffisamment connus du grand public, et nos fonctions ne sont pas prises au sérieux,
- ➔ Le Conservatoire du littoral est mal connu localement, tout comme le rôle de la structure gestionnaire et il y a souvent confusion entre propriétaire et gestionnaire. Le public et les partenaires ont du mal à comprendre que les agents du littoral ne sont pas employés par le Conservatoire du littoral.

Quels outils pourraient permettre de mieux faire connaître vos métiers auprès du grand public ?

- ➔ Plus de présence sur le terrain et des sorties de sensibilisation du public, que les agents parlent de leur métier lors des visites de sites/ animations,
- ➔ Les supports télévisuels, les médias (radio, presse locale...), des outils de communications adaptés : dépliant, flyers, plaquettes...

Atelier 2 Comment dynamiser la relation gestionnaires / Conservatoire du littoral ?

L'actualité des sites est parfois enrichie de projets d'ampleur (aménagement, schéma d'accueil, intégration de nouvelles acquisitions...) mobilisant pour des cycles de 4 à 5 ans les acteurs de la gestion.

Ces pics d'activité –qui correspondent le plus souvent à des « bonnes nouvelles » pour les sites à protéger et pour l'accomplissement des missions du Conservatoire– peuvent avoir pour conséquence des déséquilibres et des retards dans la gestion des sollicitations quotidiennes (demande de tournage, manifestations sportives..) et être source de frustrations collectives voire d'incompréhension et d'erreurs d'aiguillage, en dépit d'un investissement conséquent des équipes.

Une discussion amont permettant d'anticiper ces situations et d'ouvrir le débat sur des modes de répartition des prérogatives entre le CdL et ses partenaires, différents du schéma classique, pourrait être la meilleure réponse pour mieux absorber ces pics d'activité.

Cet atelier était une invitation à réfléchir collectivement au mode opératoire qui permettrait d'anticiper ce type de situation que nous avons toutes et tous d'ores et déjà rencontré.

Synthèse des travaux par Jean-Jacques FRESKO de L'Agence Nature

Le groupe de travail a identifié plusieurs difficultés pouvant affecter la relation Conservatoire du littoral / gestionnaire ainsi que des propositions de réponses :

Augmentation conséquente d'une surface

Se poser questions par rapport à la gestion : quid des personnels ? du pastoralisme ? en fonction de la capacité du gestionnaire à assurer les objectifs / Redéfinir des objectifs / Réorienter les ambitions / Accorder de la souplesse à la future gestion / Anticiper les discussions avec le futur gestionnaire / Augmenter les moyens de gestion

Fréquentation en augmentation sur les sites (Conservatoire du littoral confronté à son succès)

Sanctuariser plus de sites (profiter de la révision du plan de gestion) et orienter la fréquentation sur d'autres sites / Quantifier la fréquentation (données fiables) pour mesurer les évolutions. / Fixer des limites de fréquentation ? (limiter les places de parking) : décision du comité de gestion

Nouveaux usages

Adapter la législation locale (arrêtés municipaux ou préfectoraux) / Faire remonter au niveau national en vue de réglementation (loi ou décret)

Usages ponctuels en contradiction avec le plan de gestion

Plus de concertation entre le conservatoire et le gestionnaire, entre le gestionnaire et les professionnels / Savoir dire non (Il est préférable que ce soit à l'acteur le moins exposé aux pressions locales de dire non, à savoir le conservatoire du littoral plutôt que le gestionnaire)

Événements climatiques

Anticiper dans la gestion / Accepter / Mutualiser les moyens avec d'autres sites, d'autres gestionnaires / Identifier les zones à risque (y compris des zones interdites au public) / Mettre en place cellule de crise / Relève de la responsabilité des services de l'Etat

Pression extérieure liée à gestion d'espèces

Concertation entre différents niveaux

Répartition de la formalisation administrative

Remontée des PV à la délégation 1 fois/an / Créer une base de donnée pour évaluer la mission police (combien de PV/an sur territoires du CdL LR) / Déléguer certains aspects de la gestion au gestionnaire (conventions agricoles, demandes ponctuelles en fonction de l'impact potentiel sur le site). Garder le rôle d'appui du CdL auprès des gestionnaires / Plus de présence du gestionnaire sur les aspects stratégiques

Taille des équipes en baisse à objectifs constants

Prioriser les missions (accepter de ne pas faire) / Prendre de la distance / Réactivité ou subsidiarité au gestionnaire / Plus de dialogue, se voir régulièrement / Se fixer des rendez-vous réguliers

↳ visite du site du Canavérier

Intervention de Jean-Baptiste MOURONVAL, chargé de mission Plans de gestion, Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, et Nadine BOSC, chargée de mission Languedoc-Roussillon, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse



Situé au cœur de la Camargue laguno-marine, le domaine du Canavérier tient un rôle écologique, hydrologique et paysager majeur pour la Camargue Gardoise.

La convention de gestion signée en 2017 avec le Syndicat Mixte de gestion de la Camargue Gardoise vise à préserver la qualité des espaces naturels et l'état de conservation des espèces, d'organiser les pratiques agricoles et cynégétiques, d'assurer la fonctionnalité de zone d'expansion des crues et d'envisager une ouverture du site au public.

Dans le cadre du plan de gestion, un projet agropastoral adapté aux conséquences de changement climatique est à l'étude pour retrouver des cortèges floristiques et des modes de conduite d'exploitation durables.



↳ visite du site de l'Espiguette

Intervention de Gilles LOLIO, chargé de mission Patrimoine naturel - usages de la délégation de rivages Languedoc-Roussillon, Christophe ROSSO, garde du Littoral, commune du Grau-du-Roi, Rémi JULLIAN, garde du littoral, Conservatoire d'espaces naturels-Languedoc-Roussillon, et François CREMIER, éleveur berger.



La plaine littorale du Grau du Roi, espace aux multiples conditions écologiques - fonction des gradients topographique et de salinité, concentre de forts enjeux de biodiversité en termes d'habitats et d'espèces. Son caractère paysager remarquable est reconnu au travers du site classé et du label Grand Site de France.

Depuis 2007, la commune du Grau du Roi et le CEN-LR œuvrent pour la renaturation des friches agricoles et la mise en place d'exploitations pastorales pour restaurer prés salés et milieux dunaires.

Un projet conséquent d'adaptation au changement climatique a été mis en œuvre par la commune avec l'aménagement d'un cordon dunaire de second rang pour absorber les entrées d'eau marines sans risque pour les enjeux socioéconomiques.



↳ retour d'expérience : la gestion cynégétique

Le Conservatoire du littoral privilégie sur le domaine placé sous sa responsabilité une pratique de chasse populaire et responsable exercée par des acteurs locaux. Les conventions encadrent les pratiques de façon à ce que l'activité cynégétique soit compatible avec les enjeux de biodiversité et l'ouverture au public.

Une charte pour une gestion cynégétique intégrée signée en 2012 avec l'ONCFS, favorise la protection et la gestion rationnelle de la faune sauvage. Des conventions de partenariat, signées en 2015 avec les fédérations de chasseurs, complètent le dispositif d'encadrement des relations avec le monde cynégétique.

Le retour d'expérience a permis de mettre en avant les situations de gestion particulièrement remarquables et d'évoquer la gestion des espèces susceptibles de causer des dégâts aux cultures.

Des conventions de partenariat pour encadrer la gestion cynégétique du domaine protégé par le Conservatoire du littoral

Intervention de Gilles LOLIO, chargé de mission Patrimoine naturel - usages de la Délégation de Rivages Languedoc-Roussillon

À télécharger ➤ 2018-Rencontre-LR-Présentation Gilles Lolio.pdf

Gestion des activités cynégétiques sur le territoire des étangs palavasiens

Intervention de Sandrine LAFONT, Coordinatrice espaces naturels, Sète Agglopôle Méditerranée, et Ludovic FOULC, garde du littoral, Conservatoire d'espaces naturels-Languedoc-Roussillon,

À télécharger ➤ 2018-Rencontre-LR-Présentation Sandrine Lafont - Ludovic Foulc. pdf

